

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01054

Numéro SIREN : 822 791 620

Nom ou dénomination : A2VL

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2018 sous le numéro de dépôt 4692

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A2VL				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 122 RUE DE LAMORLAYE 60270 GOUVIEUX							
Numéro SIRET* 8 2 2 7 9 1 6 2 0 0 0 0 1 3							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 15				Durée de l'exercice précédent* 			
				Exercice N clos le 31/12/2017			
ACTIF				Brut			
				1			
				Amortissements-Provisions			
				2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	1 504	016	380	1 123
	Immobilisations corporelles*		028	537 660	030	121 893	415 766
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	539 164	048	122 274	416 890
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	1 313 797	062		1 313 797
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	50 000	066		50 000
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	95 701	070		95 701
		Autres* (3)	072	44 274	074		44 274
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4 141	086		4 141
	Charges constatées d'avance *		092	8 561	094		8 561
	Total II		096	1 516 476	098		1 516 476
	Total général (I + II)		110	2 055 641	112	122 274	1 933 366
PASSIF							
Exercice N NET 1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			10 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131				
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136	(118 438)			
	Provisions réglementées		140				
Total I		142	(108 438)				
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			651 522	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			21 914	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	1 201 971		1 362 411	
Produits constatés d'avance		174			5 956		
Total III		176			2 041 805		
Total général (I + II + III)		180			1 933 366		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	432 694	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	539 164	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU A2VLNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210				
	Production vendue	biens	215		214				
		services*	217	27 287	218	616 040			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222				
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230	10 728			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	626 768			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	1 313 797			
	Variation de stocks (marchandises)*				236	(1 313 797)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 122 067 - mobilier : - immobilier :)			242	511 992			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	152	244	81 814			
	Rémunérations du personnel*				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements*				254	122 274			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1			
		260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	716 083			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(89 314)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280				
	Produits exceptionnels	(IV)			290				
	Charges financières	(V)			294	19 966			
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		348	9 157			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(118 438)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312					
				314	118 438				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990				
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Créance due au report en arrière du déficit				346				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	118 438
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	118 438	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU A2VL						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	1 504	414		416	1 504	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452	950	454		456	950	
	Matériel de transport	460		462	535 720	464		466	535 720	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	990	474		476	990	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	539 164	494		496	539 164	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502	380	504		506	380	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552	121 473	554		556	121 473	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	419	564		566	419	
TOTAL		570		572	122 274	574		576	122 274	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596		585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A2VL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	118 438
Total des déficits restant à reporter	870	118 438

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	105 742
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	271 809
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SASU A2VL**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 933 367 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 118 438 euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, recouvrant la période du 23/09/2016 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		1 504		1 504
Immobilisations corporelles		537 661		537 661
Immobilisations financières				
Total		539 165		539 165
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		381		381
Immobilisations corporelles		121 894		121 894
Immobilisations financières				
Total		122 275		122 275
ACTIF NET				416 890

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 504	537 661		539 165
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 504	537 661		539 165
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	1 123	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total	1 123	

Actif circulant

Stocks

Le stock au 31 décembre 2017 représente 68% du bilan.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 148 538 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	95 701	95 701	
Autres	44 275	44 275	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 562	8 562	
Total	148 538	148 538	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	1 000	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 041 805 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	469	469		
- à plus de 1 an à l'origine	650 715	218 021	432 694	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	338	338		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 915	21 915		
Dettes fiscales et sociales	23 351	23 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 339 061	1 339 061		
Produits constatés d'avance	5 956	5 956		
Total	2 041 805	1 609 111	432 694	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	707 100			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	56 385			
(**) Dont envers les associés	1 201 971			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 140
Banque - intérêts courus à payer	469
Intérêts courus	338
Associés - intérêts courus	14 271
Total	16 218

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 562		
Total	8 562		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	5 956		
Total	5 956		

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				774 574	774 574
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs					
Exercice				122 097	122 097
Redevances payées				122 097	122 097
A un an au plus				156 368	156 368
A plus d'un an et cinq ans au plus				503 579	503 579
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				659 946	659 946
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				34 559	34 559
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				34 559	34 559
Montant pris en charge dans l'exercice				122 067	122 067

A2VL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 122 RUE DE LAMORLAYE

60270 GOUVIEUX

822 791 620 RCS BEAUVAIS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 118 438.49 €, de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -118 438.49 €
au compte "Report à Nouveau"

Dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

A2VL
122 Rue de Lamorlaye
60270 GOUVIEUX
R.C.S. 822 791 620 - Tél. 06 14 34 92 72

A2VL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 122 RUE DE LAMORLAYE

60270 GOUVIEUX

822 791 620 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

BILAN Durée	31/12/2017 16 mois
BILAN ACTIF	
Autres immobilisations incorporelles	1 123.45
Immobilisations incorporelles	1 123.45
Immobilisations corporelles	415 766.64
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	416 890.09
ACTIF CIRCULANT	
Stocks et en-cours	1 313 797.16
Avances et acomptes sur commandes	50 000.00
Clients et comptes rattachés	95 701.22
Autres créances	44 274.91
Créances	139 976.13
Disponibilités	4 141.80
Disponibilités hors charges constatés d'avance	4 141.80
Charges constatées d'avance	8 561.68

TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 516 476.77
TOTAL ACTIF	1 933 366.86
BILAN PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital social	10 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-118 438.49
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	-108 438.49
AUTRES FONDS PROPRES	
Emprunts et dettes financières diverses	651 522.35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 914.95
Autres dettes	1 362 411.91
Produits constatés d'avance	5 956.14
TOTAL DETTES	2 041 805.35
TOTAL PASSIF	1 933 366.86

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

COMPTE DE RESULTAT		%
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	616 040.27	100.00
Coût des achats et charges externes	511 992.88	83.11
Valeur ajoutée	104 047.39	16.89
Impôts, taxes et versements assimilés	81 814.60	13.28
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	22 232.79	3.61
Autres produits	10 728.55	1.74
Dotations aux amortissements et provisions	122 274.65	19.85
Autres charges	1.31	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-89 314.62	14.50
Résultat financier	-19 966.41	3.24
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-109 281.03	17.74
Résultat exceptionnel	-9 157.46	1.49
RESULTAT NET COMPTABLE	-118 438.49	19.23

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 616 040.27 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 716 083.44 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 122 274.65 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -89 314.62 €.

Le résultat financier, d'un montant de -19 966.41 € permet de dégager un résultat courant avant impôt de -109 281.03 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -9 157.46 €.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -118 438.49 €, représentant 19.23 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Nous vous présentons ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1-1 et D. 441-4) pour les deux derniers exercices.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu **(tableau prévu au I de l'article D.441-4)**

Article D. 441 I. - 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		Ne pas renseigner				8		Ne pas renseigner				6
Montant total HT des factures concernées		4 467.45€	10 345.17€		3 480.76€	18 293.68€		11 251.02€			68 500.00€	79 751.02€
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice		0.34	0.79		0.26	1.39	Ne pas renseigner					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Ne pas renseigner							1.80			10.92	12.72
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D.441-4)

	Article D. 441 II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées		Ne pas renseigner						Ne pas renseigner				
Montant cumulé des factures concernées HT												
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année							Ne pas renseigner					
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année	Ne pas renseigner											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

S'agissant du premier exercice social, les résultats présentés ne doivent pas être interprétés comme réellement significatifs de notre activité, compte-tenu de la prise en charge des frais inévitables de démarrage et de lancement.

En fonction des premiers résultats obtenus depuis le début de l'exercice en cours et des moyens mis en œuvre, nous pouvons espérer que le prochain exercice verra se concrétiser nos efforts et permettra de dégager une marge bénéficiaire à la hauteur de nos objectifs initiaux.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Détention du capital social par les salariés

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un déficit de - 118 438.49 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- de reporter purement et simplement la perte de l'exercice, s'élevant à -118 438.49 €
au compte "Report à Nouveau"

Du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 29 octobre 2018.

Dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, je rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Reprise des engagements avant immatriculation

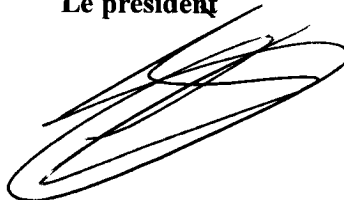
Conformément aux dispositions de l'article L.210-6 du Code de commerce, il est proposé de reprendre les actes et engagements réalisés ou souscrits au nom et pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, dont l'énumération figure ci-dessous :

- Souscription d'un compte en banque.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article 227-10 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le rapport spécial.

Le président





AUDIT BUGEAUD

Expertise comptable
Commissariat aux Comptes

A2VL

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros

122 rue de Lamorlaye
60270 GOUVIEUX

RCS COMPIEGNE 822 791 620

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Exercice de 16 mois

A2VL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Exercice de 16 mois

A l'Associé unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2VL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 23 septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de votre société. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

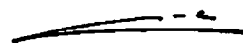
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 juin 2018



Audit Bugeaud

Benoît BERTHOU

Commissaire aux Comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	1 504	381	1 123
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	537 661	121 894	415 767
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	539 165	122 275	416 890
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	1 313 797		1 313 797
Avances et acomptes versés sur commandes	50 000		50 000
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	95 701		95 701
Autres créances	44 275		44 275
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	4 142		4 142
Charges constatées d'avance (3)	8 562		8 562
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 516 477		1 516 477
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	2 055 642	122 275	1 933 367

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

31/12/2017

CAPITAUX PROPRES

Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-118 438
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-108 438

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	651 184
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 202 309
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 915
Dettes fiscales et sociales	23 351
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	137 089
Produits constatés d'avance (1)	5 956
TOTAL DETTES	2 041 805
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	1 933 367

(1) Dont à plus d'un an (a)	432 694
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 609 111
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	469
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

31/12/2017

Produits d'exploitation (1)	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	616 040
Chiffre d'affaires net	616 040
Dont à l'exportation	27 288
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	10 727
Autres produits	2
Total I	626 769
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	1 313 797
Variations de stock	-1 313 797
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	511 993
Impôts, taxes et versements assimilés	81 815
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	1
Total II	716 083
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-89 315
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée III	
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	
Produits financiers	
De participation (3)	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	
Charges financières	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	19 966
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	19 966
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-19 966
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-109 281

g⁷

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	9 157
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Total charges exceptionnelles (VIII)	9 157
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI+VIII)	9 157
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	626 769
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	745 207
BENEFICE OU PERTE	-118 438
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	122 067
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

g⁷